

## 24 JANVIER 2014 : JOURNEE STRASBOURGEOISE

### *PREMIERE PARTIE : L'APPROCHE INSTITUTIONNELLE*

#### **Matin**

**Sous la présidence d'Yves Gérard**, doyen à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

9h30 L'adoption de la loi du 24 janvier 1984

**Alain Gourio**, directeur juridique et conformité de la Fédération bancaire française

10h La notion d'établissement de crédit

**Nicolas Mathey**, professeur à l'Université Paris-Descartes

10h20 Le monopole bancaire

**Thierry Samin**, responsable de la réglementation bancaire et financière, Société Générale

10h40 Pause

11h L'agrément bancaire

**Caroline Kleiner**, professeur à l'Université de Strasbourg

11h20 La Commission bancaire

**Jean-Philippe Kovar**, professeur à l'Université de Strasbourg

11h40 Discussion

12h-14h Déjeuner

#### **Après-midi**

**Sous la présidence d'Yves Gérard**, doyen à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

14h Le Conseil national du crédit et les Comités : les articles 24 à 36 de la loi

**Jérôme Lasserre Capdeville**, maître de conférences à l'Université de Strasbourg

14h20 Les intermédiaires en opération de banque

**Hervé Cause**, professeur à l'Université d'Auvergne

14h40 Les compagnies financières

**Michel Storck**, professeur à l'Université de Strasbourg

15h Pause

15h20 L'encadrement pénal de la réforme

**Magalie Nord-Wagner**, maître de conférences à l'Université de Strasbourg

15h40 Discussion

15h50 Observations conclusives

**Yves Gérard**, doyen à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

16h Fin des travaux